



# NOTE DE CONJONCTURE

## Occitanie - 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

**Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, l'évolution de l'activité économique dans la région reste en demi-teinte. Si le nombre d'emplois progresse à la marge, le nombre de demandeurs d'emploi augmente également et le taux de chômage se maintient à un niveau plus élevé qu'il y a un an. Malgré un nombre record de créations d'entreprises, on observe une augmentation des plans de sauvegarde de l'emploi et un nombre record de défaillances en 8 ans.**

### EMPLOI

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, l'emploi salarié continue de progresser mais au ralenti (+0,1%). L'emploi intérimaire, quant à lui, recule (-0,4%) et le nombre de déclarations préalables à l'embauche est également en baisse, particulièrement pour les CDI.

En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C est en hausse dans toutes les catégories et pour tous les profils (+1,2% sur le trimestre en moyenne). Malgré cette hausse, le taux de chômage reste stable à 8,9% de la population active.

### DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

En 2023, plus de 74 500 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage dans la région, un nombre toujours en légère progression mais qui se stabilise (+0,6%). Par ailleurs, 34 900 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune (CEJ) au cours de l'année.

### DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Plus de 25 100 entreprises ont été créées dans la région ce trimestre, un nombre élevé qui constitue un nouveau record.

Le nombre de défaillances continue de rebondir suite à la crise sanitaire et atteint désormais son niveau le plus haut depuis 2016.

### DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le recours au chômage partiel continue de diminuer dans la région. Si elle reste surreprésentée dans les indemnités, la part de l'industrie diminue à 31% ce trimestre. Par ailleurs, un peu plus de 600 emplois sont concernés par des plans de sauvegarde de l'emploi ce trimestre, une tendance qui repart à la hausse ces derniers mois.

### RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Le recours aux prestations sociales dans la région est plutôt orienté à la baisse sur un an. Seul le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) augmente en 2023.

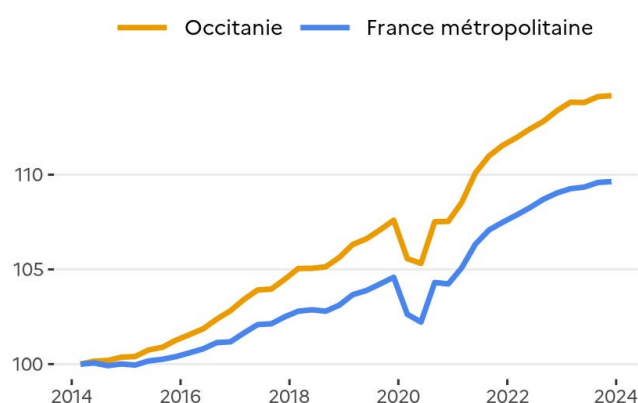
## Emploi salarié et intérimaire

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, l'emploi salarié continue de progresser en Occitanie mais au ralenti. Un peu plus de 1 100 emplois ont été créés au cours du trimestre (+0,1%) contre 5 600 emplois lors du trimestre précédent (+0,3%). Au niveau national, le nombre de salariés en emploi reste stable. Sur un an, 14 600 emplois ont été créés dans la région (+0,7%).

Ce trimestre, seul le secteur public crée de l'emploi (+0,5%) alors que 1 800 emplois ont été détruits dans le privé (-0,1%). Ces évolutions sont par ailleurs proches de celles enregistrées en France métropolitaine.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, l'emploi salarié progresse dans l'agriculture, l'industrie, les services non-marchands et recule dans la construction (-0,4%) et les services marchands (-0,3%). La baisse de l'emploi dans le secteur tertiaire s'explique principalement par un recul dans l'hébergement-restauration (-1,0%), l'information-communication (-0,9%) et les activités immobilières (-0,7%). Sur un an, seuls l'agriculture et la construction enregistrent des pertes d'emploi.

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 1er trimestre 2014)



	T1 2014	T4 2023
Privé	100	116,5
Public	100	107,5
<b>Occitanie</b>	<b>100</b>	<b>114,2</b>
Privé	100	111,8
Public	100	102,4
<b>France métropolitaine</b>	<b>100</b>	<b>109,6</b>

Source : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi  
Données corrigées des variations saisonnières.

### Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Secteur d'activité	Emplois totaux (T4 2023)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T4 2023)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	31 340	+1,4 %	-2,9 %	310	+0,4 %	+5,5 %	1,0 %
Construction	143 830	-0,4 %	-2,0 %	13 410	+0,5 %	-7,9 %	9,3 %
Industrie	251 930	+0,2 %	+1,8 %	15 380	-1,7 %	-4,1 %	6,1 %
Tertiaire marchand	990 260	-0,3 %	+0,5 %	21 520	-0,7 %	-9,2 %	2,2 %
Tertiaire non-marchand	778 480	+0,5 %	+1,2 %	4 070	+4,0 %	-2,5 %	0,5 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>2 195 840</b>	<b>+0,1 %</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>54 680</b>	<b>-0,4 %</b>	<b>-7,0 %</b>	<b>2,5 %</b>
Total France métropolitaine	26 445 260	0,0 %	+0,5 %	744 290	-1,7 %	-6,7 %	2,8 %

Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire.  
Données corrigées des variations saisonnières.

L'emploi intérimaire contribue une nouvelle fois négativement à l'évolution de l'emploi ce trimestre (-0,4%) avec un peu plus de 200 postes détruits. Cette tendance s'observe depuis près d'un an (-7,0%) et touche l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception du secteur agricole. Le taux de recours à l'intérim est de 2,5% dans la région.

Au niveau national, l'emploi intérimaire est également en berne avec un recul plus marqué que dans la région au cours du trimestre (-1,7%).

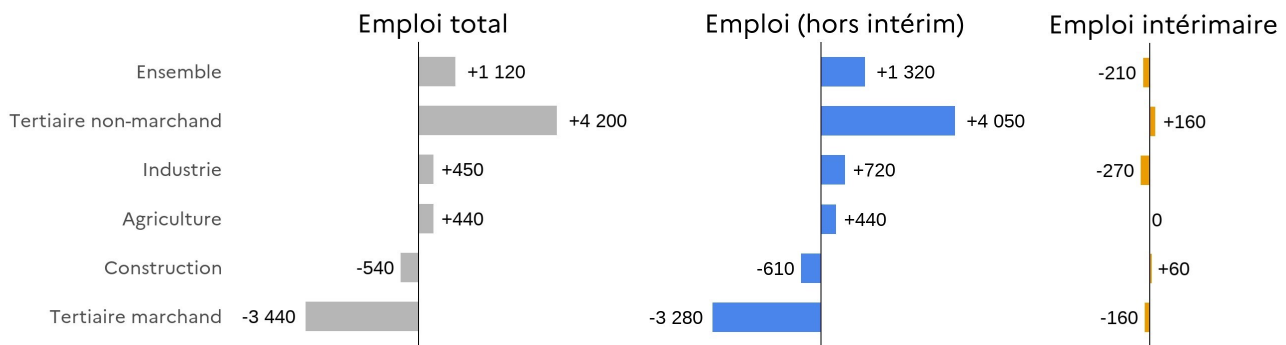
#### Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

#### Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

### Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023



Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire. Données corrigées des variations saisonnières.

## Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, l'URSSAF régionale a enregistré près de 574 000 déclarations préalables à l'embauche. Ce nombre est en baisse sur le trimestre (-0,6%), baisse qui s'explique par le recul des CDI (-3,2%) et des CDD de plus d'un mois (-2,7%). Les CDD de moins d'un mois sont les seuls à progresser sur la période (+0,8%). Sur un an, le nombre de DPAE est en revanche orienté à la hausse mais uniquement en raison de la progression des CDD courts. Les signatures de CDI sont en nette baisse (-6,4%).

Au niveau de la France métropolitaine, le volume de DPAE est en progression (+1,0% sur le trimestre).

### Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Type de contrat	Nombre de DPAE au T4 2023	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	95 970	-3,2 %	-6,4 %
CDD	478 000	-0,0 %	+1,8 %
- Plus d'un mois	111 580	-2,7 %	-3,4 %
- Moins d'un mois	366 420	+0,8 %	+3,5 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>573 980</b>	<b>-0,6 %</b>	<b>+0,3 %</b>
Total France métropolitaine	6 945 320	+1,0 %	+2,0 %

Source : URSSAF Occitanie. Données corrigées des variations saisonnières.

#### Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

## Demande d'emploi

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, la région compte 550 290 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, nombre qui progresse (+1,2%) et qui confirme le rebond amorcé au 3<sup>ème</sup> trimestre. Cela représente

6 500 personnes inscrites chez France Travail en plus dans la région. Cette hausse trimestrielle est légèrement plus forte qu'au niveau national où le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 1,0%.



Dans le détail, tous les publics sont concernés par cette hausse. Elle est principalement portée par la hausse des inscrits en catégories B et C (+2,1%). Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) progresse également mais dans une moindre mesure (+0,5%). Les jeunes sont par ailleurs les premiers concernés par cette détérioration. Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) est également en hausse (+1,4%).

Sur l'année écoulée, l'évolution de la demande d'emploi est défavorable (+0,7%) de même qu'au niveau national (+0,4%).

## Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 en catégories A, B et C

	Demandeurs d'emploi	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie A	305 210	+0,5 %	-0,7 %
Catégories B et C	245 080	+2,1 %	+2,4 %
Hommes	265 520	+1,5 %	+1,5 %
Femmes	284 770	+0,9 %	-0,1 %
Moins de 25 ans	70 690	+3,0 %	+4,2 %
25 - 49 ans	324 620	+0,8 %	+0,2 %
50 ans et plus	154 970	+1,2 %	+0,1 %
Longue durée (> 1 an)	244 470	+1,4 %	-0,7 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>550 290</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>+0,7 %</b>
Total France métropolitaine	5 129 600	+1,0 %	+0,4 %

*Source : France Travail, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables*

### Demandeurs d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à France Travail.

La définition de demandeur d'emploi de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

### Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

## Taux de chômage

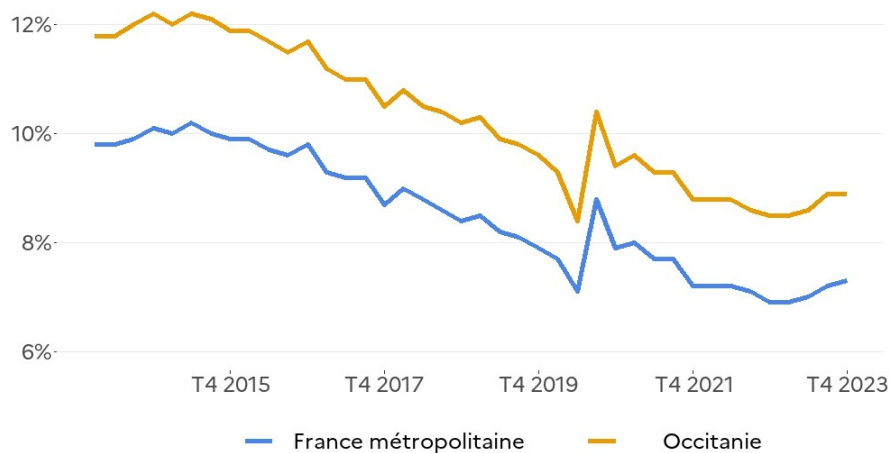
En Occitanie, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,9% de la population active, soit un taux stable sur un trimestre. En France métropolitaine, il progresse de 0,1 point et atteint 7,3%.

Sur un an, la tendance reste orientée à la hausse avec une progression de 0,4 point à la fois au niveau régional et national. Aucune région n'est

épargnée par cette nouvelle hausse du chômage observée depuis un an avec des augmentations comprises entre +0,2 point (Pays de la Loire et PACA) et +0,6 point (Hauts-de-France).

L'Occitanie possède toujours le 2<sup>ème</sup> taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière les Hauts-de-France (9,3%) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,2%).

### Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2014



### Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

*Source : Insee - Taux de chômeurs localisés*





## DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

### Apprentissage

En Occitanie, 74 540 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage en 2023, soit 400 de plus par rapport à 2022 (+0,6%). Les signatures de contrat d'apprentissage se stabilisent donc après une période de très forte croissance. Entre 2017 et 2022, le nombre de contrats signés avait triplé suite à la réforme de 2018. Au niveau national, le nombre de contrats signés progresse également, un peu plus fortement que dans la région (+2,0%).

C'est dans l'industrie que le nombre de contrats démarrés progresse le plus sur un an (+3,7%). Il progresse également dans la construction (+1,0%) et les services marchands (+0,3%). Le secteur agricole et le tertiaire non-marchand (administrations, enseignement...) connaissent en revanche un léger recul des entrées au cours de

l'année.

Au 31 décembre 2023, près de 85 200 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, un chiffre qui progresse également (+4,3%).

#### Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

#### Contrats démarrés et jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Contrats démarrés T1 2023 - T4 2023	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage au 31 décembre 2023	Évolution annuelle
Agriculture	1 610	-2,4 %	1 960	+0,6 %
Construction	8 280	+1,0 %	10 380	+3,7 %
Industrie	8 990	+3,7 %	11 310	+9,1 %
Tertiaire marchand	49 380	+0,3 %	54 080	+3,5 %
Tertiaire non-marchand	6 280	-1,7 %	7 450	+5,0 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>74 540</b>	<b>+0,6 %</b>	<b>85 190</b>	<b>+4,3 %</b>
Total France métropolitaine	830 920	+2,0 %	991 460	+4,9 %

Source : Dares - Système d'information des apprentis

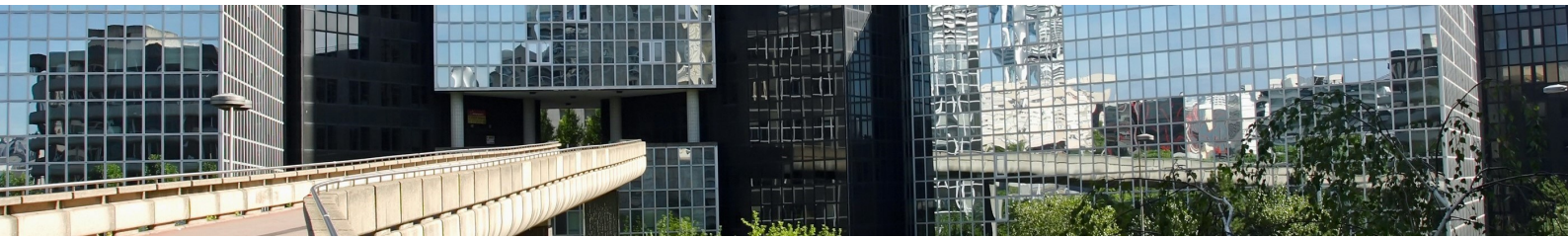
### Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Plus de 34 900 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune en Occitanie en 2023, dont 10 280 nouvelles entrées au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Avec 12% des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie se classe troisième région derrière l'Île-de-France (16%) et les Hauts-de-France (14%). Ces jeunes ont pour plus de la moitié d'entre eux entre 18 et 21 ans (59%) et 48% sont des femmes.

#### Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1<sup>er</sup> mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et rencontrant des difficultés pour obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par France Travail et les missions locales et remplace la garantie jeune.



# DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

## Créations d'entreprises

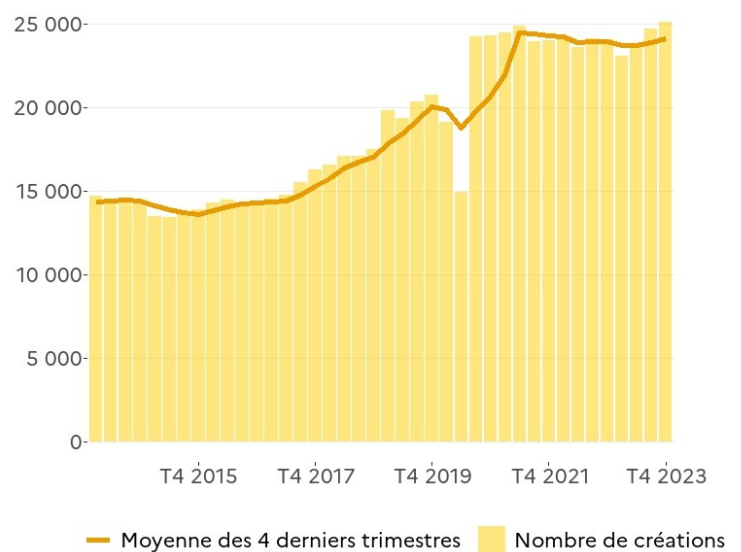


Ce trimestre, 25 120 entreprises ont été créées en Occitanie, un nombre record, en hausse de 1,5% sur trois mois. Les créations se maintiennent à un niveau élevé depuis 2021 après avoir fortement progressé les années précédentes. En France métropolitaine, le nombre de créations progresse également avec une dynamique moins forte (+0,6%).

La hausse de ce trimestre est exceptionnellement portée par une augmentation des créations d'entreprises hors micro-entreprises (+4,7%), tandis que le nombre de créations de micro-entreprises est resté stable. Sur un temps plus long, les micro-entreprises continuent de porter la dynamique des créations puisqu'elles ont progressé de 7,5% sur un an alors que les créations d'entreprises traditionnelles sont en recul.

Ce trimestre, les créations d'entreprises progressent dans l'ensemble des secteurs d'activité sans exception. La hausse la plus forte est enregistrée dans l'industrie (+4,6%).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 en Occitanie



### Créations d'entreprise au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T4 2023	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	16 540	0,0 %	+7,5 %	66 %
Hors micro-entreprises	8 580	+4,7 %	-1,5 %	34 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>25 120</b>	<b>+1,5 %</b>	<b>+4,2 %</b>	<b>100 %</b>
Total France métropolitaine	263 680	+0,6 %	+1,2 %	/

*Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements  
Données corrigées des variations saisonnières*

# Défaillances d'entreprises

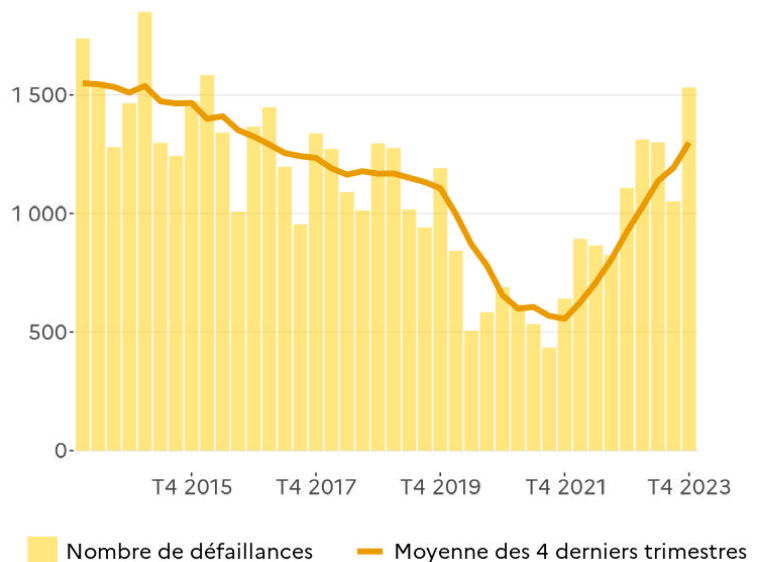


Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, 1 530 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie soit le niveau le plus élevé depuis 2016. En un an, elles progressent de 38,3% dans la région, soit une hausse un peu plus rapide qu'au niveau national (+35,1%).

Le rebond des défaillances amorcé à la fin de la crise sanitaire se poursuit. Leur nombre dépasse désormais nettement celui d'avant-crise sanitaire. A titre d'exemple, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, 1 190 défaillances avaient été enregistrées dans la région. Le nombre de défaillances avait été fortement ralenti en 2020 et 2021 en raison des aides aux entreprises accordées pendant la crise sanitaire (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, etc.).

Sur un an, tous les secteurs d'activité enregistrent une hausse des défaillances sans exception. Ces hausses varient de +11,9% dans l'industrie à +47,2% dans la construction.

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 en Occitanie



## Défaillances par secteur au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	50	+39,4 %	3 %
Construction	350	+47,2 %	23 %
Industrie	90	+11,9 %	6 %
Tertiaire marchand	900	+40,8 %	59 %
Tertiaire non-marchand	140	+24,6 %	9 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>1 530</b>	<b>+38,3 %</b>	<b>100 %</b>
Total France métropolitaine	15 750	+35,1 %	/

Source : Banque de France

### Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne sont pas consécutives à une défaillance.

# DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

## Activité partielle

### Consommation d'activité partielle en Occitanie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

	Indemnisations d'activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Comparaison T4 2019
Établissements	300	-10,9 %	-58,4 %	+13,5 %
Salariés	2 180	-8,7 %	-64,2 %	-5,9 %
Heures	190 540	-2,9 %	-54,3 %	-2,5 %
Montants	1 712 890 €	-4,6 %	-59,1 %	+16,5 %

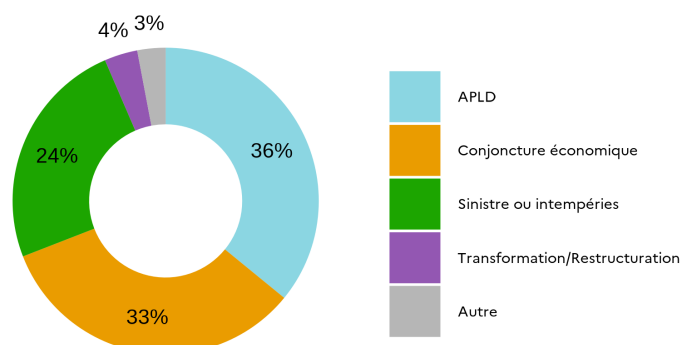
Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 29/09/2023.

En fin d'année 2023, le recours à l'activité partielle continue de diminuer en Occitanie. Le nombre d'heures ainsi que le nombre de salariés et d'établissements indemnisés sont en baisse au cours du trimestre. Le nombre d'heures indemnisées est même inférieur au niveau de 2019 pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire. Si le secteur de la construction ne représente que 9% des indemnisations, c'est le seul qui connaît une progression dans l'utilisation du dispositif sur un an (+39,5%). Les entreprises du tertiaire restent les plus consommatrices d'activité partielle (57%) devant l'industrie (31%).

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) est de 36% et constitue toujours le principal motif d'indemnisation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il n'est plus possible d'entrer dans ce dispositif qui cessera d'exister au 31 décembre 2026. Par ailleurs, un tiers des indemnisations sont effectuées en raison de difficultés liées à la conjoncture économique et un quart sont liées à un sinistre ou des intempéries.

Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle a augmenté de 21,8% sur le trimestre mais reste en baisse sur un an. La hausse est portée par les secteurs tertiaires et industriels principalement en raison de difficultés économiques liées à la conjoncture.

### Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 en Occitanie par motif de demande



Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 28/03/2024.

#### Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Pensé pour faire face à la crise sanitaire, il permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer les horaires de travail de ses salariés. L'entreprise reçoit alors une allocation en l'échange de contreparties sur le maintien des emplois. L'accès à l'APLD est conditionné à la signature d'un accord collectif.



# Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



En Occitanie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, 52 établissements ont été impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi pour un total de plus de 620 emplois menacés. Ces emplois relèvent pour la moitié du secteur tertiaire marchand, pour un quart de l'industrie et enfin pour un quart de la construction. Au cours des 4 derniers trimestres, le nombre d'établissements touchés par des procédures de sauvegarde de l'emploi a fortement augmenté (+64,5%), de même que le nombre d'emplois menacés (+14,6%).

Par ailleurs, 8 établissements ont été concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective au cours du trimestre. En un an, 297 emplois ont été impactés par ce type de procédure en Occitanie, soit un triplement par rapport à l'année 2022.

## Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

## Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

### Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T4 2023	52	621	8	221
T3 2023	37	207	6	40
T2 2023	40	310	10	9
T1 2023	47	664	13	27
<b>Total Occitanie (année glissante)</b>	<b>176</b>	<b>1 802</b>	<b>37</b>	<b>297</b>
<b>Évolution annuelle</b>	<b>+64,5 %</b>	<b>+14,6 %</b>	<b>+76,2 %</b>	<b>+219,4 %</b>
Total France métropolitaine (année glissante)	2 258	34 087	473	6 693
Évolution annuelle	+62,0 %	+58,6 %	+57,7 %	-37,0 %

Source : DGEFP – RupCo



## RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

En Occitanie, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, 192 930 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), un nombre en baisse sur un an (-0,9%). Dans le même temps, plus de 489 000 personnes ont perçu la prime d'activité (-1,3%) et près de 147 000 l'allocation destinée aux adultes handicapés (+5,3%). Enfin, le recours à l'allocation de solidarité spécifique continue de fortement diminuer (-8,9%).

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

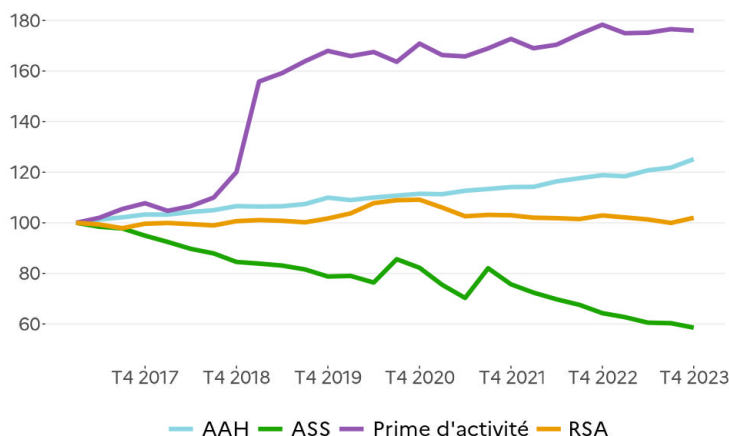
La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité peut être temporairement majorée sous les mêmes conditions que le RSA.

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté (+76,0%). A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement diminué (-39,7%). Cette aide destinée aux allocataires du chômage en fin de droits devrait bientôt être supprimée suite aux annonces du Premier ministre en janvier 2024. Le recours au RSA reste relativement stable depuis la fin de la crise sanitaire.

### Recours aux prestations sociales en Occitanie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T4 2023	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	192 930	-0,9 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	146 570	+5,3 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	27 050	-8,9 %
Prime d'activité	489 170	-1,3 %

### Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T1 2017)



Sources : CNAF, MSA, France Travail. Données provisoires.

\*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Alan MANCHON (SESE, Dreets Occitanie)

#### DREETS Occitanie

Directeur de publication : Julien TOGNOLA

Réalisation : Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

